

**Internet : Google dans le collimateur de la Commission Européenne**

**Internet**

Posté par : JerryG

Publié le : 1/12/2010 15:30:00

**La Commission Européenne** a annoncé le lancement d'une enquête pour abus de position dominante **contre Google**, à la suite de trois plaintes, portées par Foundem, ejustice.fr et Ciao, appartenant à Bing, le moteur de recherche de Microsoft.

*"Nous nous félicitons de cette décision qui reconnaît les problèmes engendrés par la position dominante d'un acteur sur le marché ; problèmes sur lesquels l'comp, ses membres et ses partisans ont exprimé leurs inquiétudes depuis plusieurs années. Une enquête approfondie est nécessaire pour faire la lumière sur les agissements de Google." dixit la **CE**.*



**La réglementation de l'Union européenne** en matière de concurrence impose des règles sur les initiatives de grande envergure et l'comp estime qu'il est essentiel que ces règles soient parfaitement comprises et mises en application à l'issue de cette enquête. Plus particulièrement, Google, en tant qu'entreprise dominante sur le marché, a la responsabilité de se comporter de manière transparente, de traiter équitablement ses concurrents et utilisateurs et de partager avec tout le monde les bienfaits offerts par le marché en ligne.

**La Commission Européenne a annoncé qu'elle enquêtera pour savoir si Google a :**

• abusé d'une position dominante sur le marché de la recherche en ligne en diminuant le rang de services concurrents dans ses résultats de recherche gratuits;

• accordé à ses propres services de recherche verticaux un placement préférentiel afin d'exclure les services concurrents ;

• dégradé le score de qualité des résultats de services de recherche verticaux concurrents dans ses résultats de recherche payants. Le score de qualité est un des facteurs qui détermine le prix à payer pour l'affichage d'une publicité sur Google.

**l'comp** pense qu'il est également important de reconnaître le caractère holistique de l'écosystème en ligne et espère que les problèmes engendrés par la domination de Google seront examinés minutieusement, en temps utile.

Par exemple, un examen de l'abus de position dominante nécessitera une enquête sur les pratiques de Google en matière d'acquisition de contenu et d'accords avec les partenaires

commerciaux.

"Nous espérons que cette décision de la Commission européenne contribuera au développement d'un marché en ligne plus sain et compétitif, qui encourage l'innovation et le libre choix du consommateur." d'ailleurs **Icomp** et ses membres travailleront avec leurs partisans pour s'assurer que l'enquête bénéficie du maximum d'informations possibles, issues de l'industrie du secteur, aussi bien des concurrents que des consommateurs ou des partenaires de Google.